PLANÉKIP

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D’UTILISATION
Projet contractuel B2B — Version 1.1 — 9 novembre 2026

Éditeur : D.A Solutions
Application SaaS de planification des équipes, chantiers et ressources

Document de travail. Coordonnées légales, offre tarifaire, annexe RGPD, modalités de support, sauvegardes et réversibilité à valider avant publication. Une relecture juridique est recommandée.

1. Identification de l’éditeur

Planékip est édité par D.A Solutions, société à responsabilité limitée (SARL), [SIREN, RCS, adresse du siège social et coordonnées de contact à compléter], représentée par son gérant. Ces informations devront être complétées avant publication.

2. Objet et champ d’application

Les présentes conditions générales de vente et d’utilisation (« CGV ») régissent la souscription et l’usage de Planékip, solution logicielle accessible en ligne en mode SaaS, réservée aux clients professionnels agissant pour les besoins de leur activité. Les conditions particulières acceptées par écrit prévalent en cas de contradiction. L’acceptation expresse des CGV est requise lors de la souscription.

3. Description du service

Selon la formule souscrite et les fonctionnalités effectivement disponibles, Planékip permet l’organisation des équipes, chantiers, missions, affectations, véhicules et autres ressources ; la consultation des plannings ; la transmission et la validation de demandes de congés, RTT et absences ; et l’affichage d’alertes organisationnelles. Il comprend des accès administrateur et salarié avec des droits distincts. Seules les fonctionnalités décrites dans l’offre souscrite sont contractuelles ; les fonctionnalités annoncées comme futures ne constituent pas un engagement de livraison sauf accord écrit.

4. Nature exclusivement organisationnelle du logiciel

Planékip est un outil d’aide à la planification opérationnelle, et non un logiciel de gestion des ressources humaines, de paie ou de contrôle de conformité sociale. Les fonctionnalités relatives aux congés, RTT et absences facilitent l’organisation des équipes mais ne garantissent ni le calcul ni l’acquisition des droits des salariés, ni le respect des obligations légales ou conventionnelles de l’employeur.

5. Responsabilité du client concernant les plannings

Le Client, en sa qualité d’employeur, demeure seul responsable de l’établissement, de la vérification, de la validation et de l’application des plannings. Il lui appartient de contrôler notamment les durées maximales de travail, repos quotidiens et hebdomadaires, heures supplémentaires, travail de nuit, congés, jours fériés, contrats de travail, conventions collectives, accords d’entreprise et règles spécifiques à son secteur. L’utilisation de Planékip ne transfère aucune obligation légale, réglementaire ou conventionnelle de l’employeur à D.A Solutions.

6. Absence de garantie de conformité sociale

Planékip ne garantit pas que les plannings créés, modifiés, validés ou diffusés sont conformes au droit du travail ou aux conventions collectives. Les alertes de conflit, contrôles de disponibilité et autres aides éventuelles sont purement organisationnels et ne constituent pas une vérification juridique exhaustive. L’absence d’alerte ne vaut jamais validation de la conformité d’un planning. Dans les limites légales, D.A Solutions ne répond pas des sanctions, réclamations salariales ou litiges résultant des choix d’organisation du Client contraires à ses obligations. Cette stipulation n’exclut pas la responsabilité de l’Éditeur pour ses propres fautes ou manquements contractuels imputables.

7. Accès et comptes utilisateurs

Le service nécessite un navigateur compatible et une connexion Internet. Le Client crée et administre ses comptes, attribue les droits appropriés et veille à la confidentialité des identifiants. Les comptes nominatifs ne doivent pas être partagés. Le Client est responsable de la désactivation des accès devenus inutiles.

8. Abonnements et tarifs

Les offres sont proposées selon une périodicité mensuelle ou annuelle et peuvent dépendre du nombre de salariés, d'administrateurs et des services inclus. Les prix applicables sont ceux indiqués dans l'offre acceptée, en euros hors taxes, avec TVA au taux légal. Toute montée vers une formule payante supérieure nécessite l'information et l'accord du Client. Les offres promotionnelles ou tarifs fondateurs sont régis par leurs conditions particulières.

9. Commande, facturation et paiement

L'abonnement est souscrit en ligne ou par acceptation d'un devis et payé d'avance selon la périodicité choisie. Le Client fournit des données de facturation exactes. Les factures sont mises à disposition du Client. En cas de retard, les pénalités applicables entre professionnels sont égales à trois fois le taux d'intérêt légal, avec indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros, sous réserve des règles impératives applicables.

10. Durée, renouvellement et résiliation ordinaire

L'abonnement mensuel est conclu pour un mois et reconduit par périodes d'un mois ; l'abonnement annuel pour douze mois et reconduit par périodes de douze mois, sauf stipulation particulière. Le Client peut demander la non-reconduction avant l'échéance depuis son espace lorsque la fonction existe, ou par courriel à l'adresse contractuelle de l'Éditeur. La résiliation prend effet à la fin de la période payée ; sauf disposition impérative contraire ou faute de l'Éditeur, aucune période commencée n'est remboursée au prorata.

11. Évolution des tarifs

Toute augmentation du prix d'un abonnement existant est notifiée au moins 60 jours à l'avance et n'intervient pas avant la fin de la période contractuelle en cours. Le Client peut refuser cette augmentation et résilier sans pénalité avant sa prise d'effet. Les garanties de prix fondateur convenues par écrit sont respectées pendant leur durée.

12. Obligations générales du Client

Le Client garantit l'exactitude et la licéité des informations saisies, l'attribution appropriée des accès, le respect de la réglementation applicable à son activité et la validation humaine des affectations. Il s'interdit toute utilisation illicite ou portant atteinte à la sécurité de la plateforme.

13. Obligations de l'Éditeur

D.A Solutions fournit les fonctions prévues par l'offre et met en œuvre des moyens techniques et organisationnels raisonnables pour assurer leur fonctionnement, la maintenance corrective et les mises à jour. Les évolutions ne doivent pas supprimer sans motif légitime une fonctionnalité essentielle souscrite ; toute modification substantielle défavorable est communiquée préalablement et peut ouvrir droit à résiliation dans les conditions applicables.

14. Hébergement, maintenance et disponibilité

Le service est exploité sur une infrastructure d'hébergement spécialisée, notamment IONOS selon la configuration retenue. Des interruptions peuvent survenir pour maintenance, mise à jour, incident ou sécurité. Les maintenances significatives sont annoncées dans la mesure du possible. Aucun taux de disponibilité chiffré n'est garanti sans annexe de niveau de service (SLA) spécifique.

15. Suspension du service

Après notification et délai de régularisation de 15 jours, l'Éditeur peut suspendre l'accès en cas d'impayé persistant. Une suspension immédiate et proportionnée est possible en cas de risque grave pour la sécurité ou d'usage manifestement illicite, avec information dès que possible. La suspension n'entraîne pas automatiquement la suppression des données.

16. Données personnelles et RGPD

Pour les données de salariés traitées pour le compte du Client, ce dernier agit en principe comme responsable du traitement et D.A Solutions comme sous-traitant. Un accord de sous-traitance conforme à l'article 28 du RGPD doit être annexé. Le Client informe les personnes concernées et veille à la licéité des traitements. Les données relatives aux absences pour maladie sont limitées aux informations nécessaires à l'organisation ; les diagnostics médicaux n'ont pas vocation à être collectés. Les traitements propres à l'Éditeur (facturation, relation commerciale) relèvent de sa politique de confidentialité.

17. Propriété et réversibilité des données

Le Client conserve ses droits sur les données qu'il fournit. À la fin du contrat, il peut demander pendant 30 jours la restitution des données exportables dans un format structuré, couramment utilisé et exploitable, selon les possibilités du service et les obligations légales applicables. Les prestations spécifiques de migration peuvent être devisées, sans préjudice des obligations impératives de portabilité ou de changement de fournisseur. Les modalités de suppression et les sauvegardes sont précisées dans l'accord de sous-traitance.

18. Propriété intellectuelle

Sous réserve des droits des tiers, les éléments originaux de Planékip, son code, ses interfaces, sa documentation et ses signes distinctifs appartiennent à l'Éditeur ou sont utilisés sous licence. Le Client bénéficie d'un droit non exclusif, non transférable et limité à la durée du contrat pour ses besoins professionnels internes. Aucune cession de droits n'est consentie.

19. Responsabilité de l'Éditeur

L'Éditeur répond des dommages directs, prévisibles et prouvés résultant de ses manquements imputables. Dans les limites permises par la loi, sa responsabilité contractuelle au titre des dommages ordinaires est plafonnée aux sommes hors taxes effectivement payées par le Client pendant les 12 mois précédant le fait générateur. Ce plafond ne s'applique pas lorsque la loi interdit de limiter la responsabilité, notamment en cas de faute lourde ou dolosive. Les clauses relatives à la conformité sociale ne couvrent pas les dysfonctionnements imputables à l'Éditeur.

20. Support

Le support standard couvre les difficultés techniques d'accès et d'utilisation des fonctions contractuelles selon les canaux et horaires publiés. Formation individualisée, migration spécifique, paramétrage complexe et développements sur mesure sont exclus sauf accord ou devis distinct.

21. Force majeure

Les parties ne sont pas responsables des manquements directement causés par un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. La partie concernée en informe l'autre dans les meilleurs délais ; les conséquences d'un empêchement prolongé sont régies par la loi.

22. Résiliation pour manquement

En cas de manquement grave, la partie lésée peut mettre l'autre en demeure d'y remédier. À défaut de correction dans les 30 jours suivant réception, elle peut résilier le contrat, sans préjudice des recours légaux, sous réserve des cas justifiant une action plus rapide.

23. Modification des CGV

Les modifications substantielles des CGV sont notifiées au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur. Lorsqu'elles affectent défavorablement les droits du Client, celui-ci peut les refuser et résilier avant leur application sans pénalité supplémentaire. Les versions acceptées sont datées et archivées.

24. Droit applicable et litiges

Les CGV sont régies par le droit français. Les parties recherchent d'abord une résolution amiable. À défaut, les juridictions compétentes sont déterminées conformément aux règles légales ; une clause attributive de compétence peut être convenue dans des conditions particulières lorsque ses conditions de validité sont réunies.

25. Acceptation

La souscription implique l'acceptation expresse des présentes CGV par une case dédiée non précochée ou par signature d'une offre les incorporant. L'Éditeur conserve la preuve de l'acceptation et de la version contractuelle applicable.

Annexes à finaliser : accord de sous-traitance RGPD, politique de confidentialité, conditions tarifaires, conditions de support et éventuel SLA.